Se marier à Epernay

L'une des conditions pour se marier à Epernay est que l'un(e) des futur(e)s époux(ses) ou l'un de leurs parents y soit domicilié(e) ou détienne une résidence continue établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.



D'autres conditions existent, notamment sur la forme, c'est pourquoi, lors du dépôt du dossier, il vous faudra être muni de toutes les pièces constitutives du dossier.

La présence des deux futur(es) époux(ses) est obligatoire au moment du dépôt du dossier.

Où retirer et déposer le dossier ?

A Mairie Accueil, 8 place Bernard-Stasi 51200 Epernay

Quand déposer le dossier ?

Sur rendez-vous uniquement, du lundi au vendredi, en contactant le 03 26 53 37 50.
Pensez à anticiper votre demande de rendez-vous au plus tôt (délais de publication à respecter !)

Où se déroule la célébration ?

Les mariages sont célébrés à l'Hôtel de Ville, 7 bis, avenue de champagne 51200 EPERNAY.

Contact

Service Etat-Civil et Citoyenneté

Mairie Accueil
8, place Bernard-Stasi
03 26 53 37 50
Formulaire contact

Horaires d'ouverture :

- Lundi : de 8h30 à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h30 à 11h15

Fermetures annuelles :

- Samedi 25 juillet 2026
- Samedis 1er, 8, 15 et 22 août 2026
- Samedis 26 décembre 2026
- Samedi 2 janvier 2027